

A PROPOS DE LA LFSM

La Ligue Française pour la Santé Mentale est une association régie par la Loi de 1901 et reconnue d'utilité publique.

Elle comprend :

- Un Pôle administratif
- Un Pôle Médiation Familiale
- Un Pôle Victimologie
- Un Pôle Formation
- Une consultation enfant
- Des groupes d'enfants concernés par la séparation parentale (L'Atelier des Enfants)
- Des groupes d'enfants exposés aux violences intra-familiales (Les Ebouffés)

Contactez-nous pour plus de renseignements

Pôle Médiation (ligne directe) : 01 53 05 92 38 ou 06 61 29 12 00
Courriel : pole.mediation@lfsm.fr

Ou notre secrétariat : 01 42 66 20 70
Courriel : lfsm@lfsm.fr
Et notre site web : www.lfsm.org

Métro : Madeleine Saint- Lazare (Lignes 14 ; 13 ; 12)
RER : Auber

LA MÉDIATION FAMILIALE

L'opportunité de faire autrement



QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION FAMILIALE ?

Un espace de parole libre et confidentiel

- où aborder tous les sujets qui vous préoccupent,
- exprimer vos ressentis,
- trouver vos solutions concrètes et les expérimenter
- organiser votre avenir familial en prenant les décisions par vous-mêmes
- avec la possibilité de soumettre vos accords à vos Conseils en vue d'une homologation par un Magistrat.

Qui va vous recevoir ?

Des professionnelles diplômées d'État et assermentées près la Cour d'Appel, soumises aux principes déontologiques dont la confidentialité et l'impartialité.



Comment ça se passe ?

- un entretien préalable d'information gratuit individuel ou commun.
- des séances d'une durée 1h30 et d'un nombre en regard de vos besoins
- une tarification de la séance en fonction du barème national CAF
- vos enfants pourront participer à un entretien avec votre accord et celui du médiateur.
- une possibilité de visio-conférence
- une possibilité de médiation familiale en anglais/espagnol

Vous êtes :

- conjoints, compagnons, pacsés quel que soit l'état de l'union
- frères et sœurs concernés par une succession, une situation de dépendance
- adolescents
- parents vieillissants, dépendants...

Vous vivez une situation conflictuelle ?

- de la séparation / divorce – avant / pendant / après
- des situations binationales
- de recomposition familiale
- de relations avec vos adolescents que vous soyez séparés ou pas
- d'une succession
- de l'aide familiale (vieillesse d'un parent, handicap, dépendance)



Vos enfants peuvent aussi...

- Participer à un entretien avec votre accord et celui du médiateur.
- Participer à l'Atelier des Enfants : un groupe spécifique pour les enfants de 6 à 11 ans, quatre séances pour exprimer leurs besoins, ils seront accompagnés par deux professionnelles formées à recevoir des enfants. L'accord des deux parents est requis.

Renseignez vous sur notre site : www.lfsm.org et télécharger le flyer